



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et SVV n°179

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 24 avril 2024. Deux points étaient à l'ordre du jour, la finalisation du cahier des charges pour l'appel d'offres des frais de santé et les salaires minima conventionnels.

Le cahier des charges est finalisé ainsi que les critères de notation à destination des organismes répondant à l'appel d'offres. Le futur régime s'articule autour d'une base conventionnelle et d'une option. L'avis d'appel à concurrence sera programmé au plus tard le 17 mai 2024.

Alors que les négociations sont toujours au point mort, le patronat considère que les revalorisations du SMIC sont inédites.

Les salaires, le collège patronal propose de porter le 1^{er} coefficient à 214, le 2^{ème} à 215 et le 3^{ème} à 219 avec une valeur de référence à 8,50€, pour les autres coefficients (223 à 542), ils proposent une réévaluation de 66,34€.

L'intersyndicale de salarié.e.s précisent que toucher à certains coefficients remet en cause la grille de classification et le principe même de la construction de la grille.

Pour la CGT, le niveau des salaires est trop bas et ne permet pas aux salarié.e.s de vivre décemment.

Alors que l'inflation est toujours au beau fixe, +6 % d'augmentation pour les assurances et plus de 10 % pour l'énergie, les salarié-es, elles et eux, ont vu leur salaire diminuer de 5 % en moyenne en 3 ans (source : Dares). Pire encore, il existe, à ce jour, 59 branches professionnelles dont les minima sont en dessous du Smic. Et la branche des Commissaires de Justice et des Salles de Ventes Volontaires est le mauvais élève en la matière.

Ça n'est plus possible. L'urgence, c'est d'augmenter les salaires !

Les revendications CGT :

- La revalorisation des grilles salariales de l'ensemble des catégories professionnelles pour reconnaître les qualifications ;
- Indexer tous les salaires sur le SMIC et les prix : inscrire dans la loi que lorsque les prix augmentent, les salaires augmentent automatiquement d'autant ;
- L'augmentation du SMIC à 2000€ ;
- Le salaire net c'est pour le mois, le salaire brut c'est pour la vie.

Le 1^{er} mai 2024, ne nous laissons plus faire, manifestons pour mettre la pression et gagner des avancées !



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Commissaires de Justice et SVV* »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes